

22.4.2015

A8-0128/50

Amendement 50
Jarosław Wałęsa, Gabriel Mato
au nom du groupe PPE

Rapport
Jarosław Wałęsa

A8-0128/2015

Plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks
COM(2014)0614 – C8-0174/2014 – 2014/0285 (COD)

Proposition de règlement
Considérant 25

Texte proposé par la Commission

Amendement

(25) En ce qui concerne le calendrier, ***il est prévu que, pour les stocks concernés, le rendement maximal durable devrait être atteint d'ici à 2015. Il devrait être maintenu à partir de cette date.***

(25) En ce qui concerne le calendrier, les stocks concernés ***devraient atteindre l'objectif d'ici à 2015 si possible. Il ne devrait être permis d'atteindre les taux d'exploitation à une date ultérieure que si le fait de les atteindre d'ici 2015 mettrait gravement en péril la viabilité sociale et économique des flottes de pêche concernées. Après 2015, ces taux devraient être atteints le plus rapidement possible et en tout état de cause d'ici 2020 au plus tard. L'objectif devrait être maintenu à partir de ces dates.***

Or. en

Amendement 51**Jarosław Wałęsa, Gabriel Mato**

au nom du groupe PPE

Rapport**A8-0128/2015****Jarosław Wałęsa**

Plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks

COM(2014)0614 – C8-0174/2014 – 2014/0285 (COD)

Proposition de règlement**Article 4 – paragraphe 1***Texte proposé par la Commission**Amendement*

1. L'objectif **ciblé** de mortalité par pêche sera atteint d'ici à 2015 et maintenu pour les stocks concernés à l'intérieur des fourchettes suivantes:

1. L'objectif de mortalité par pêche **tient compte des avis scientifiques les plus récents; il** sera atteint, **dans la mesure du possibles**, d'ici à 2015 et, **au plus tard, en 2020, progressivement et par paliers, et** maintenu **par la suite** pour les stocks concernés. **La mortalité par pêche pour les stocks concernés est fixée** à l'intérieur des fourchettes suivantes:

Stock	Fourchette des objectifs ciblés de mortalité par pêche	Stock	Fourchette de l'objectif de mortalité par pêche
Cabillaud de la Baltique occidentale	0,23-0,29	Cabillaud de la Baltique occidentale	0 - FRMD
Cabillaud de la Baltique orientale	0,41-0,51	Cabillaud de la Baltique orientale	0-FRMD
Hareng de la Baltique centrale	0,23-0,29	Hareng de la Baltique centrale	0-FRMD
Hareng du golfe de Riga	0,32-0,39	Hareng du golfe de Riga	0-FRMD
Hareng de la mer de Botnie	0,13-0,17	Hareng de la mer de Botnie	0-FRMD
Hareng de la baie de Botnie	non défini	Hareng de la baie de Botnie	non défini
Hareng de la Baltique	0,25-0,31	Hareng de la Baltique	0-FRMD

occidentale
Sprat de la mer
Baltique

0,26-0,32

occidentale
Sprat de la mer
Baltique

0-FRMD

Les valeurs du FRMD (taux de mortalité par pêche garantissant le rendement maximal durable) sont tirées des derniers avis scientifiques fiables disponibles et le taux de mortalité par pêche devrait être inférieur au FRMD.

Or. en

Amendement 52**Nils Torvalds**

au nom du groupe ALDE

Rapport**A8-0128/2015****Jarosław Wałęsa**

Plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks

COM(2014)0614 – C8-0174/2014 – 2014/0285 (COD)

Proposition de règlement**Article 4 – paragraphe 1***Texte proposé par la Commission**Amendement*

1. L'objectif **ciblé** de mortalité par pêche sera atteint d'ici à 2015 et maintenu pour les stocks concernés à l'intérieur des fourchettes suivantes:

1. L'objectif de mortalité par pêche **tient compte des avis scientifiques les plus récents; il sera atteint, dans la mesure du possible, d'ici à 2015 et, au plus tard, en 2020, progressivement et par paliers, et maintenu par la suite** pour les stocks concernés. **La mortalité par pêche pour les stocks concernés est fixée** à l'intérieur des fourchettes suivantes:

Stock	Fourchette des objectifs ciblés de mortalité par pêche	Stock	Fourchette de l'objectif de mortalité par pêche
Cabillaud de la Baltique occidentale	0,23-0,29	Cabillaud de la Baltique occidentale	0 to 0,26
Cabillaud de la Baltique orientale	0,41-0,51	Cabillaud de la Baltique orientale	0 à FRMD
Hareng de la Baltique centrale	0,23-0,29	Hareng de la Baltique centrale	0 to 0,22
Hareng du golfe de Riga	0,32-0,39	Hareng du golfe de Riga	0 to 0,32
Hareng de la mer de Botnie	0,13-0,17	Hareng de la mer de Botnie	0 to 0,12
Hareng de la baie	non défini	Hareng de la baie	0 à FRMD

de Botnie
Hareng de la
Baltique
occidentale
Sprat de la mer
Baltique

0,25-0,31

0,26-0,32

de Botnie
Hareng de la
Baltique
occidentale
Sprat de la mer
Baltique

0 to 0,32

0 to 0,26

***Il convient de viser un taux de mortalité
par pêche égal à 0,8 X FRMD.***

Or. en

Justification

Le CIEM a publié ses chiffres définitifs le 31 mars 2015. Le présent amendement est une mise à jour technique qui insère les dernières valeurs actualisées du CIEM dans l'article 4 du règlement, tel qu'adopté en commission de la pêche.

22.4.2015

A8-0128/53

Amendement 53

Ulrike Rodust, Isabelle Thomas

au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0128/2015

Jarosław Wałęsa

Plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks

COM(2014)0614 – C8-0174/2014 – 2014/0285 (COD)

Proposition de règlement

Article 4 – paragraphe 1 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

1 bis. Lorsque les nouvelles données scientifiques liées aux taux de mortalité ou aux niveaux minimums de biomasse féconde sont disponibles, la Commission a le pouvoir d'adopter des actes délégués conformément à l'article 15 afin de revoir le plan à la lumière des données scientifiques les plus à jour. Cette actualisation devrait avoir lieu selon un calendrier raisonnable, tant dans l'intérêt de l'activité de pêche que pour observer l'efficacité des mesures adoptées en ce qui concerne la biomasse.

Or. en